

Le neuf février deux mille vingt-trois, à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune d'ERQUINGHEM-LE-SEC se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur Éric PAURON, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée en date du 3 février, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

Présents : Pierre ACOSTA, Philippe BIALAIS, Prisca CATAN CAVERY, Adrien COTTREEL, Arielle COULON, Emmanuel D'ALMEIDA, Christine DELECROIX, Bernard DESCAMPS, Vanessa LEHEUDRE, Philippe LEMERRE, Sylvie MALBRANCKE, Eric PAURON, Guillaume REGNAUT et Maud ROGET.

Absent : Thibault MACQUART

Secrétaire de séance : Pierre ACOSTA

Ordre du jour :

2023-001 Rénovation et agrandissement de la mairie - Demande de financement auprès de la Métropole Européenne de Lille - Fonds de concours transition énergétique et bas carbone
2023-002 Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet
Divers

A | Communications de Monsieur le Maire :

Monsieur le Maire ouvre la séance en indiquant ne pas avoir reçu de remarque relative au compte-rendu de la séance de Conseil du 14 décembre dernier, ce compte-rendu est donc considéré comme approuvé.

Il donne ensuite lecture de quelques communications.

Police municipale – Sécurité routière

Monsieur le Maire indique qu'après concertation avec l'ensemble des élus, il a pris un arrêté limitant la vitesse à 30km/h sur la route de Fournes, dans l'agglomération.

L'objectif de cette mesure est de réduire la vitesse dans cette rue très passante, en cohérence avec les limitations des villages voisins sur cet axe. Elle s'appliquera à partir du moment où la signalisation sera mise en place par les services de la MEL, qui peindra des ellipses de part et d'autre des passages pour piétons, pour rappeler la vitesse maximale.

Vivre ensemble

Monsieur le Maire revient sur la cérémonie des vœux du 20 janvier dernier, et remercie les élus qui ont contribué à en faire une belle manifestation, ponctuée de surprises. Un moment qui fait du bien après trois années d'absence.

Il annonce que le prochain parcours du cœur se déroulera le 12 mars en partenariat avec la commune de Beaucamps-Ligny, ce qui permettra de proposer de nouveaux parcours à nos concitoyens et aux Beaucampois.

Monsieur le Maire revient ensuite sur la coupure de courant intervenue dans le bas du village ce jeudi 9 février. Cette situation était prévue depuis plusieurs semaines en raison de travaux d'élagage à Beaucamps Ligny. La garderie et l'accueil des enfants de l'école ont été réalisés à la Maison du temps libre, Monsieur le Maire salue l'action des agents municipaux impliqués dans la mise en place de ce dispositif.

Il rappelle par ailleurs avoir pris un arrêté interdisant l'accès au terrain de foot du 12 janvier au 28 février, en raison des conditions météo.

Projets communaux

Monsieur le Maire annonce qu'une cinquantaine d'arbres a été plantée sur la voie verte cette semaine, pour remplacer ceux qui n'avaient repris. Cette plantation entre dans le cadre du plan de boisement de la MEL, avec qui nous avons établi une convention. Espérons que ces nouveaux sujets, plus petits que les précédents, s'enracineront plus facilement.

B | Arrêtés municipaux pris depuis la dernière séance du Conseil municipal :

Monsieur le Maire présente ensuite les principaux arrêtés municipaux pris depuis le dernier Conseil :

Urbanisme

2022-094 : DP05920122B0014, Monsieur Salvy, Clos du Verger - Aménagement du garage en pièce de vie

2023-001 : DP05920123B0001, Monsieur Galant, route de Fournes - Création d'une baie vitrée et remplacement des menuiseries

Personnel communal

2022-098 : Attribution de l'indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise à Madame Ludivine DUTHOIT

2023-006 : Mutation de Monsieur François Beaumadier

Police municipale

2022-096 : Arrêté de désignation d'un correspondant incendie et secours - Monsieur Philippe BIALAIS

2023-002 : Interdiction d'accès au terrain de foot du 12/01/2023 au 28/02/2023

2023-005 : Instauration d'une zone de circulation à 30km/h sur la route de Fournes

C | Délibérations :

Monsieur le Maire ouvre l'ordre du jour.

2023-001 Rénovation et agrandissement de la mairie - Demande de financement auprès de la Métropole Européenne de Lille - Fonds de concours transition énergétique et bas carbone

La mairie d'Erquinghem-le-Sec est engagée dans la transition écologique. En cohérence avec cette démarche, et en vue de réaliser une opération de rénovation et d'agrandissement de sa mairie, la Municipalité souhaite effectuer un audit énergétique, accompagné d'une simulation thermique dynamique.

En conséquence, la commune sollicite l'accompagnement financier de la Métropole Européenne de Lille dans le cadre du fonds de concours « Transition Énergétique et bas carbone » pour la réalisation d'une mission d'audit énergétique et d'une simulation thermique dynamique sur le bâtiment Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal unanime décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter un financement auprès de la Métropole Européenne de Lille relatif au fonds de concours « Transition énergétique et bas carbone » ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les éléments relatifs à cette demande ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions relatives aux financements.

2023-002 Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet

Monsieur le Maire indique que la fonction de secrétaire de mairie nécessite d'avoir au minimum le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

En conséquence, il propose au Conseil municipal de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à 35 heures hebdomadaires, ayant fonction de secrétaire de mairie, au 1^{er} mars 2023, pour se conformer aux dispositions de l'article 3-II du décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoint-es administratif-ves territoriaux-ales.

Le poste d'adjoint administratif existant sera quant à lui supprimé au 1^{er} mars 2023.

Ainsi le tableau des effectifs, au 1^{er} mars 2023 sera le suivant :

Filières	Grades	Temps de travail	Fonctions
Administrative	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	35 h	Secrétaire de mairie
Technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	35 h	Responsable des services techniques
Technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	21,17 h	Agent au service de l'école
Technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	20,39 h	Agent au service de l'école
Technique	Adjoint technique	21,17 h	Agent au service de l'école
Technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	17,5 h	Agent d'entretien des locaux
Technique	Adjoint technique	35 h	Agent technique polyvalent

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à 35 heures hebdomadaires, ayant fonction de secrétaire de mairie, au 1^{er} mars 2023, et de supprimer un poste d'adjoint administratif au 1^{er} mars 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire donne la parole aux élus ayant des informations à apporter à l'assemblée.

Monsieur Philippe BIALAIS indique que le dispositif « Participation citoyenne » va être relancé avec la gendarmerie d'Hallennes lez Haubourdin. Une réunion publique sera organisée, pour permettre à tous les Erquinghemois volontaires de s'inscrire.

Le bornage du jardin partagé a été effectué par un géomètre expert, et une clôture respectant les limites séparatives est en cours d'installation.

Plus aucun élu ne souhaitant s'exprimer, Monsieur le Maire rappelle l'agenda communal et lève la séance.

Dimanche 12 mars : parcours du cœur

Samedi 1^{er} avril : formation aux premiers secours

Mercredi 5 avril : Conseil municipal

Eric PAURON, maire

Pierre ACOSTA, secrétaire de séance